

## SYNTHÈSE FICHE-ACTION n°14 : **Conforter l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)**

<b>Objectif</b>	Recentrer l'action de l'ASLL à partir du diagnostic social autour de ses missions principales : l'accès et le maintien dans le logement.		<b>Pilote du dispositif :</b> Le Département, Direction de l'Enfance, de la Famille et de l'Insertion (DEFI)
<b>Résultats attendus :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir et adapter la procédure et les conditions de l'ASLL dans l'optique d'un nouvel appel à projet.</li> <li>• Organiser des séances d'informations et d'échanges entre les opérateurs ASLL, afin de mettre en évidence les difficultés rencontrées et partager les bonnes pratiques entre prestataires.</li> <li>• Mettre en place des outils communs et tableaux de bord de suivi des mesures ASLL, par prestataire.</li> </ul>		
<b>Réalisations dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PDALHPD (2014-2018)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Novembre 2016 à Février 2017 : diagnostic partagé dans le cadre d'un groupe de travail ASLL regroupant tous les opérateurs de l'ASLL piloté par le Département, suivi d'entretiens téléphoniques.</li> <li>- Mai 2016 : rédaction et publication d'une fiche de synthèse sur l'ASLL.</li> </ul>		
<b>Indicateurs mis en place / Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mesures annuelles ASLL – nombre mesures « adaptées ».</li> <li>• Evolution du budget annuel.</li> <li>• Répartition géographique des mesures, répartition par prestataire.</li> <li>• Taux de mesures « complètes » (6, 12 ou 18 mois), durée des mesures ...</li> </ul>		
<b>Ce dispositif a-t-il été relayé par de la communication ? Si oui, quel public ?</b>	Oui.	Publication en avril 2014 d'un « Gros plan sur l'ASLL » dans LE QUI LOGE Publication en mai 2016 d'une fiche de synthèse ASLL	
<b>Articulation avec d'autres dispositifs</b>	Fiche-action 1a : Développer une offre de logements en PLAI-Intégration. Fiche-action 11 : Accompagner financièrement les ménages à travers le FSL. Fiche-action 12 : Prévenir les situations d'impayés de loyers. Fiche-action 13 : Favoriser l'appropriation des différents dispositifs d'accompagnement social existants. Fiche-action 15 : Offrir une réponse adaptée aux publics atypiques. Fiche-action 17 : Lutter contre la précarité énergétique par la sensibilisation des occupants aux éco-gestes.		
<b>Coût annuel du dispositif</b>	200 € par mesure.		
<b>Points forts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des travailleurs sociaux qui s'adaptent en fonction des profils des ménages suivis. Et une relation de confiance qui se tisse au fur et à mesure du suivi.</li> <li>• Un travail d'autonomisation des ménages avec une volonté de les rendre à nouveau acteurs de leur parcours : faire avec et non pas faire à la place de.</li> <li>• Un accompagnement transversal du ménage : démarches administratives, liées au logement et révélation d'autres difficultés...</li> <li>• 2 déclinaisons : l'accès et le maintien pour optimiser la mesure en fonction du profil des ménages.</li> <li>• Une contractualisation qui officialise les axes de travail entre le ménage et le travailleur social.</li> </ul>	<b>Points faibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une répartition géographique des mesures qui n'est pas toujours optimale.</li> <li>• Des coordonnées téléphoniques du ménage pas toujours indiquées alors qu'une présentation pédagogique en amont de la mesure est primordiale pour faciliter l'adhésion du ménage.</li> <li>• Comme toutes mesures d'accompagnement social, l'ASLL nécessite l'adhésion du ménage, cette dernière est parfois perdue lorsque les aides financières du FSL ont été versées.</li> <li>• Un public qui ne correspond pas toujours au public cible de l'ASLL : des ménages qui ne maîtrisent pas ou peu le français, des personnes atteintes de troubles comportementaux non diagnostiqués.</li> <li>• À l'issue de la mesure, le passage de relais aux travailleurs sociaux de secteur peut s'avérer difficile à mettre en œuvre.</li> <li>• Un travail solitaire pour les travailleurs sociaux qui nécessite la mise en place de tables rondes avec les autres opérateurs afin d'échanger sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques.</li> <li>• Une communication des modalités d'attribution à renforcer en direction des prescripteurs pour permettre une meilleure mobilisation et un ciblage.</li> <li>• Un délai avant contractualisation parfois trop long (manque de réactivité = perte d'adhésion du ménage) et un bilan à mi-mesure qui intervient trop hâtivement ou qui doit être repensé.</li> <li>• Assurer une certaine stabilité tout au long de l'année pour les nouvelles mesures et les renouvellements : la cadence des 35 mesures par mois est gérable, sauf pic d'activités.</li> </ul>

Évaluation globale

- Une mesure d'accompagnement social pertinente : le travail de la thématique logement est **une porte d'entrée à des problématiques plus larges** (gestion du budget, démarches administratives, sensibilisation aux éco-gestes, relations avec le voisinage...).
- **Une mesure adaptable** : 2 types d'accompagnement (Accès ou Maintien). Revoir la possibilité d'une mesure ASLL Accès plus courte et d'une ASLL Maintien plus longue
- Des problématiques pratico-pratiques qui peuvent porter préjudice à la mesure :
  - répartition géographique des mesures,
  - public cible de la mesure,
  - modalités de mise en œuvre,
  - articulation de la mesure avec des thématiques transversales : insertion professionnelle, accès aux droits...

## Le diagnostic stratégique



### Préconisations pour le 8<sup>ème</sup> Plan



- Rédiger un nouvel appel à projet en conformité avec les orientations du Plan.
- Travailler son articulation avec l'AVDL et l'offre de service Impayés.
- Engager un travail de communication autour de la mesure en s'appuyant sur les référents logement pour :
  - capter de nouveaux prescripteurs
  - éviter les refus en raison d'un argumentaire insuffisant et/ou d'une demande d'accompagnement mal ciblée (ASLL demandée au lieu d'une MASP...).
  - organiser des temps d'échanges entre les prestataires de l'ASLL afin de confronter les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques.